

## 1 seul député ouvrier à l'Assemblée nationale en 2012

lundi 19 novembre 2012, par Emmanuel Lemieux

### C'est le constat peu reluisant d'un rapport d'Eric Keslassy pour l'Institut Diderot sur la représentativité politique



Politique Il ne s'agit pas de mollir pour ce qui concerne la législation à venir sur le non-cumul des mandats. C'est ce qui ressort d'un petit rapport ad hoc, commandé au politologue Eric Keslassy et remis à l'Institut Diderot, en marge des travaux de la Commission Jospin sur la réforme de la politique française.

*" Les députés n'ont aucune raison d'avoir une autre fonction élective (voire une autre fonction professionnelle). Il serait également essentiel de limiter à trois le nombre de mandats successifs. Ces mesures doivent permettre de donner un souffle salutaire à l'Assemblée nationale.", tranche l'enseignant de Sciences-Po Lille. La diversité de genre, de classes, et d'origines examinée dans l'hémicycle n'a pas besoin d'une loupe de forte puissance pour réaliser ce qui frappe l'œil.*

### Pour une flexisécurité du député

Flagrant : la parité est toujours aussi peu respectée. Et cette forte sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale par rapport à leur poids dans la population inscrite sur les listes électorales (52,6 %) n'est que le miroir emblématique de ce qui se vérifie dans l'ensemble de la vie politique. Choquant : Quelques élus d'origine immigrée se disputent quelques strapontins chèrement gagnés. Mais s'il y a bien une représentativité qui ne bouge pas d'un iota et même trouve encore les moyens de reculer, c'est la représentativité sociale. Cette année encore, une partie majoritaire du pays (50,2%) est absente de l'Assemblée nationale, celle des classes populaires, regroupant employés et ouvriers, qui ne pèsent que 2,6% du total des députés. *"Plus précisément encore, le déclin progressif du monde ouvrier dans l'hémicycle est particulièrement symbolique : il n'y a plus qu'un seul ouvrier élu député en 2012 (contre 3 en 2002 et 2 en 2007). A l'inverse, la part des députés relevant de la « classe supérieure » est en très forte surreprésentation par rapport à son poids dans la population active occupée."*

La sécurité professionnelle favorise tous les députés issus du secteur public, assurés de retrouver leur poste s'ils se trouvaient battus aux élections. En revanche, se présenter alors que l'on est dans le privé vous expose à une véritable prise de risque. *"Tout ancien député – qu'il soit battu ou qu'il décide de lui-même de quitter l'hémicycle – devrait pouvoir bénéficier des mêmes conditions de réintégration professionnelle"* imagine le rapport. *"Cela suppose donc d'aligner le « régime » de sortie de mandat des députés issus du public au privé. Pour cela, il faudrait étendre au-delà du premier mandat la garantie de retrouver l'emploi laissé pour devenir député. Une loi de 1978 n'accorde une garantie de réintégration professionnelle uniquement qu'à l'issue du premier mandat. Il demeure ensuite une priorité d'embauche valable seulement un an, ce qui est bien insuffisant."*

L'homme, blanc, cadre-sup, de profession supérieure libérale ou universitaire de plus de 50 ans a encore de beaux jours devant lui. Eric Keslassy recommande l'adoption de solutions techniques (non-cumul des mandats) pour améliorer la représentativité sociale au Palais Bourbon, mais il n'entretient aucune illusion dans ses conclusions si les appareils politiques eux-mêmes ne poussent pas les feux de la réforme.